



Communauté de Communes du Perche

Pages 4-5

L'AVENIR DU TERRITOIRE SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI



- Développement économique
- Pages 6-7
- Des projets décisifs pour l'emploi

- Enfance - Jeunesse
- Pages 10-11
- Priorité à l'épanouissement

- Eau - Assainissement
- Pages 12-13
- Des investissements importants



FRANÇOIS HUWART

Président
de la Communauté de Communes
du Perche

ÉDITORIAL

Ce magazine, tel qu'il vous est adressé, répond à un besoin de connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Perche. Baptisé ma Com'Com, il sera diffusé une fois par an afin de vous permettre de mieux connaître les projets menés par l'intercommunalité sur notre territoire.

Notre Communauté de Communes existe depuis 2007 : une jeune collectivité comparée aux communes plus que deux fois centenaires. Notre CDC est née en application des lois, et d'une **volonté collective d'apporter aux populations de l'ensemble du territoire des services communaux et faire des investissements utiles à tous.**

En quelques années, le champ des compétences de la Communauté de Communes du Perche s'est agrandi. Dans quel esprit ? Dans un esprit de concertation et de consensus entre les maires, entre les communes, et la recherche permanente d'un accord au sein du conseil communautaire. **Il s'agit surtout de faire ensemble ce que les communes prises séparément ne peuvent pas faire, et surtout pas de se substituer en toutes choses à l'action communale.** L'objectif n'est pas de faire disparaître les communes, mais au contraire de prendre en charge ensemble les dépenses qui épuiserait les budgets communaux pris séparément.

Après les compétences assumées dès sa création ; Transport scolaire, Enfance-Jeunesse, Interconnexion des réseaux d'eau ; les compétences récemment acquises ; Maison de Santé pluridisciplinaire, Développement économique, Tourisme ; ce sont des compétences supplémentaires qui doivent désormais être assumées : documents d'urbanisme, puis Eau et Assainissement collectif à partir de 2020.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Perche est mobilisée sur les questions de santé et les questions économiques pour répondre à deux urgences déterminantes pour l'avenir du territoire : maintenir et améliorer l'offre de soin médical et renforcer la création d'emplois sur le bassin de vie.

Je profite de ce premier numéro pour vous adresser mes meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé.

Je vous souhaite une bonne lecture.

PAGES

04-05 • **Communauté de Communes du Perche**
L'intercommunalité en pleine croissance

06-07 • **Développement économique**
Des projets décisifs pour l'emploi



SOMMAIRE

08 • **Très haut débit**
Une intercommunalité connectée

09 • **Budget**
Finances maîtrisées et investissements clés



10-11 • **Enfance - Jeunesse**
Favoriser l'épanouissement de tous

12-13 • **Eau**
Des financements importants et décisifs

14 • **Santé**
Priorité à l'accès aux soins



15 • **Tourisme**
Valoriser le territoire

16 • **Mémento**
À votre service

ma COM'COM N° 01 - JANVIER 2018



L'INTERCOMMUNALITÉ EN PLEINE CROISSANCE



Née le 1^{er} janvier 2007, et dotée de compétences telles que Enfance-Jeunesse ou Assainissement non collectif, la Communauté de Communes du Perche accélère son développement. Économie et Santé viennent s'ajouter aux priorités de la collectivité qui vient de souffler ses dix bougies.



« Travailler ensemble dans un esprit de consensus » : c'est la définition même de l'action communautaire pour François Huwart. Président de la Communauté de Communes du Perche depuis 2014 et maire de Nogent-le-Rotrou, il a succédé à Marc Lhuillery, maire de Coudray-au-Perche. Créée le 1^{er} janvier 2007, l'intercommunalité compte aujourd'hui 22 communes. Elles sont représentées au sein du Conseil communautaire qui est composé de 48 élus et d'un bureau (voir encadré).

Chargée des questions liées à l'Enfance, l'Assainissement non collectif ou encore le Transport scolaire, la CDC qui vient de fêter ses dix ans a connu un coup d'accélérateur ces deux dernières années. Nouvelle organisation territoriale oblige (avec la promulgation de la loi NOTRe en 2015), la structure a vu son champ de compétences s'accroître.

L'objectif est simple : mieux prendre en compte les besoins des citoyens en finançant des projets utiles à l'ensemble du territoire. C'est dans cet esprit qu'a vu le jour le projet de Maison de Santé intercommunale basée à Nogent-le-Rotrou (lire page 14) ou que sont accompagnés les projets économiques (lire pages 6 et 7).



ZOOM SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : François Huwart, maire de Nogent-le-Rotrou.
Élu en 2014, il succède à Marc Lhuillery.

1^{er} vice-président : Guy Champion, 1^{er} adjoint au maire de Nogent-le-Rotrou.
En charge de l'Économie, des Finances, du Très haut débit.

2^e vice-président : Marie-Anne Pichard, conseillère municipale d'Authon-du-Perche.
En charge de l'Enfance-Jeunesse, de l'Urbanisme, de la Communication.

3^e vice-président : Michel Thibault, maire de Beaumont-les-Autels.
En charge des Affaires générales, de la Mutualisation, du Tourisme, de la Santé, de l'Habitat et du Logement.

4^e vice-président : Dominique Franchet, adjoint au maire de Margon.
En charge de l'Eau, de l'Assainissement, de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), des Travaux, de la Communication, de la Santé.

5^e vice-président : Daniel Bossion, maire de Champrond-en-Perchet.
En charge du Transport scolaire, du Très haut débit, des Aires d'accueil des gens du voyage, de l'Urbanisme.

LES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace, dont documents d'urbanisme, PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal).
- Développement économique : 9 zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme (dont l'Office de Tourisme du Perche).
- Collecte et traitement des déchets ménagers (délégué au SICTOM).
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement : plan climat-air-énergie et plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (délégué au PETR).
- Politique du logement et du cadre de vie : opération « Habiter mieux ».
- Enfance-jeunesse : transport scolaire

primaire et secondaire, gestion des accueils de loisirs basés à Nogent-le-Rotrou, Souancé-au-Perche et Authon-du-Perche, gestion d'un Point information jeunesse itinérant, animation d'un Relais assistantes maternelles itinérant, coordination, animation et soutien au Collectif petite enfance sur le territoire communautaire, soutien aux activités d'éveil dans les écoles (théâtre, ludothèque).

- Eau : assainissement non collectif, interconnexions de réseaux d'eau potable.
- Numérique : création et exploitation d'infrastructures liées au haut et très haut débit (délégué à Eure-et-Loir Numérique).
- Santé : aménagement et gestion de structures collectives destinées à accueillir des professionnels de santé (Maison de santé...).
- Tourisme et loisirs : signalétique de randonnée, salle de sports d'Authon-du-Perche.

FICHE D'IDENTITÉ

22 COMMUNES
dont 3 nouvelles en 2017

POPULATION : 19.174 habitants

SUPERFICIE : 314 km²

DENSITÉ : 61 habitants/km²

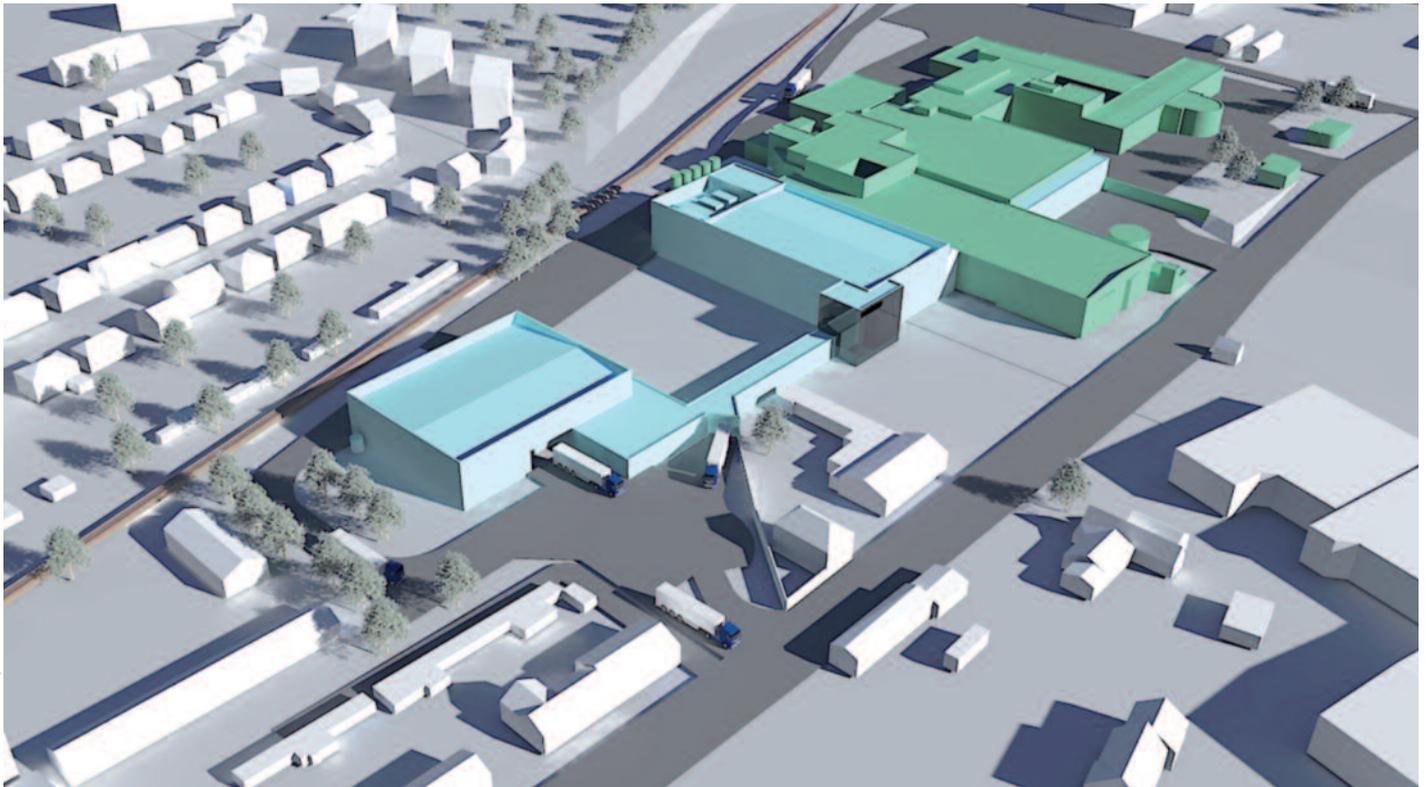
LOGEMENTS : 10.838

EMPLOIS : 9.292



DES PROJETS DÉCISIFS POUR L'EMPLOI

Le développement économique est au cœur des actions de la Communauté de Communes. Cette nouvelle compétence, acquise au 1^{er} janvier 2017, mobilise les élus qui sont sur tous les fronts pour aider les entreprises à se développer et à s'installer sur le secteur.



© Image d'illustration B.Braun et Thales Architectures.

B.BRAUN MÉDICAL INVESTIT 60 MILLIONS D'EUROS À NOGENT

B.Braun médical, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de produits dans le domaine de l'urologie et de la perfusion, porte depuis quelques mois un projet de grande ampleur.

Située rue Croix-la-Comtesse à Nogent-le-Rotrou, la société a décidé d'investir 60 millions d'euros pour agrandir son site.

Les objectifs sont multiples : accroître son développement, investir dans de nouvelles machines automatisées, et pérenniser des emplois.

DES TRAVAUX IMPORTANTS

De nouveaux bâtiments vont être construits dans le prolongement de la société actuelle, sur les anciens terrains des serres municipales : environ 9000 m² ont été acquis auprès de la Ville de Nogent-le-Rotrou. Des

travaux sont également programmés dans les locaux actuels.

Acteur majeur dans le secteur mondial de la santé, B.Braun médical emploie environ 500 personnes sur son site nogentais. Ce projet de développement important pour l'avenir du bassin de vie et de ses habitants est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes du Perche, via une aide administrative et logistique.

« Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Nogent-le-Rotrou a été modifié afin que la zone d'équipement devienne une zone économique », explique Guy Champion, vice-président en charge du Développement économique. L'enquête publique s'est déroulée cet été et le Conseil communautaire a approuvé la modification du PLU fin septembre. Le chantier va donc pouvoir commencer.

DES CRÉATIONS D'EMPLOIS AVEC VALLÉGRAIN

L'entreprise Vallégrain, basée à Coudray-au-Perche et spécialisée dans la viande de porc, va ouvrir un atelier de découpe dans les anciens locaux des abattoirs AIM à Nogent-le-Rotrou. « Il s'agit d'un beau projet, qui correspond à notre territoire », avance François Huwart, président de la Communauté de Communes du Perche.

Date d'ouverture programmée : au printemps 2018. Au total : le site accueillera environ 150 emplois. Coût du projet : 4.243.000 € avancés par la Communauté de Communes du Perche dans le cadre d'un crédit-bail signé avec l'entreprise (le versement des loyers couvre le montant des travaux).

Porté par la Communauté de Communes qui assure le portage financier de cette importante opération immobilière, ce dossier a nécessité de longs mois de travail. Au total, sept mois de chantier vont être nécessaires afin de réhabiliter le site, d'une surface couverte de 4.800 m². « Les appels d'offres ont été lancés cet automne

et le chantier vient de commencer », indique Guy Champion.

CRÉATION D'UN ROND-POINT

Désamiantage, démolitions et strict respect des normes sont au programme de cette réhabilitation d'envergure : « il s'agit d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ». Au total, ce sont en moyenne 190 tonnes de produits finis qui sortiront chaque jour de l'atelier de découpe. La partie transformation est, quant à elle, conservée sur le site de Coudray-au-Perche.

Le permis de construire a été obtenu, et l'enquête publique est close. Les principales remarques, faites majoritairement par des riverains, concernent le trafic routier. A ce sujet, François Huwart se veut rassurant. « Cela concernera environ 12 semi-remorques par jour et 9 porteurs de 15 et 19 tonnes : soit beaucoup moins de trafic que ce que nécessite d'autres entreprises basées à Nogent », explique l'élu.

« Un rond-point sur la rocade avec une descente spécifique sera réalisé d'ici deux ans et financé par le Conseil départemental, le Conseil régional et la Ville de Nogent-le-Rotrou ».

LES EX-LOCAUX DE BLUE WEB À LOUER OU À VENDRE

Situés dans la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent-le-Rotrou, les anciens locaux de Blue Web sont à louer ou à vendre. Ce bâtiment industriel neuf a été réalisé en 2010. Sa surface ? 5000 m² sur un terrain de 17.000 m². Voici quelques données techniques : production 2324 m² ; stockage matière premières 386 m² et produits finis 1 316 m². Transformateur électrique 1.750 KVA, chauffage aérothermes gaz et rafraîchissement. Couverture totale sprinkler, murs coupe-feu sur la zone de stockage. 7 bureaux sur 2 niveaux + salle de réunion, kitchenette, salle de repas, vestiaires (390 m²).

Nogent-le-Rotrou est situé en zone d'aides à finalité régionale (AFR).

Exonération pendant 3 ans de CFE et CVAE pour les implantations industrielles.

CONTACT 02 37 52 18 82
geraldine.pemartin@cc-perche.fr



COUP DE POUCE AUX PETITES ENTREPRISES

La Communauté de Communes du Perche soutient les entrepreneurs. Depuis plusieurs années, la collectivité met en place une aide aux petites entreprises. Baptisé Perche ambition, ce dispositif a pour objectif de renforcer l'attractivité du commerce de proximité, la reprise ou la transmission de petites entreprises sur le territoire, la création d'activités et la création d'emplois.

Les investissements éligibles, dans la limite de 10.000 €, sont : aménagement immobilier, devanture, équipements des véhicules de tournées et véhicules ateliers, matériel apportant une plus-value à l'entreprise. Les bénéficiaires doivent également répondre à des critères spécifiques en matière de chiffre d'affaires notamment.

Contact : PETR. Tél. 02 37 29 09 29

EN SAVOIR PLUS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CDC est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activités du territoire.

Elles sont au nombre de 9 : zone artisanale à Argenvilliers, zone artisanale du Fresneau et zone d'activité de la Goguerie à Authon-du-Perche, zone d'activité à Coudray-au-Perche, Zone industrielle à Luigny, zones d'activités de l'Aunay – du Val d'Huisne – de la Messesselle – du Bois de l'Aumône à Nogent-le-Rotrou.

Le terme de « zone d'activité » réunit plusieurs critères : vocation économique mentionnée dans un document d'urbanisme, regroupement de plusieurs entreprises, site présentant une certaine superficie et une cohérence d'ensemble, fruit d'une opération d'aménagement public, traduction d'une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.



UN TERRITOIRE ET DES HABITANTS CONNECTÉS

TRAVAUX ET FINANCEMENTS

Le Syndicat mixte Eure-et-Loir numérique a confié la réalisation du réseau fibre optique à Axione, filiale de Bouygues Energies & Services. Pour éviter des chantiers coûteux et des sources de nuisances, la fibre optique utilise au maximum les fourreaux souterrains du réseau téléphonique actuel, ainsi que les poteaux électriques et téléphoniques existants. Aucun fournisseur d'accès ne sera, en revanche imposé. « SFR a décidé de commercialiser des offres sur le réseau mais tous les opérateurs ont été avertis du déploiement de la fibre optique », précise Guy Champion.

Les financeurs sont : la Communauté de Communes du Perche, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, le Conseil région Centre-Val de Loire, l'État, l'Union européenne. Au total, 9,6 millions d'euros ont été investis depuis 2013, dont 20% financés par la CDC.

A noter : des réunions publiques seront organisées pour que les habitants puissent connaître toutes les démarches nécessaires pour obtenir la fibre optique.



© David Commenchat

La montée en débit et le déploiement de la fibre optique à l'abonné se mettent en place progressivement sur le territoire depuis 2013. L'objectif des élus est simple : permettre à tout le monde d'être connecté au monde du multimédia.

« Nous souhaitons offrir à tout le monde l'accès au numérique », résume Guy Champion, vice-président en charge du Très haut débit. Depuis 2013, la Communauté de Communes du Perche s'est donnée pour mission de lancer la montée en débit du flux internet et de déployer la fibre optique à l'abonné sur le territoire.

Le syndicat mixte Eure-et-Loir numérique est chargé de réaliser cette opération déterminante pour l'avenir. « En faisant cela, nous permettons aux habitants d'être connectés au monde du multimédia, et de développer le télétravail qui est la nouvelle manière de travailler au XXI^e siècle. Certains citoyens aspirent à s'installer dans des régions comme les nôtres ».

AUGMENTATION DU DÉBIT INTERNET

Une première phase d'actions a été lancée. Sept communes ont déjà bénéficié de la montée en débit via l'installation d'armoires. Il s'agit de Soizé, Miermaigne, Vichères, La Gaudaine, Chapelle-Royale, Charbonnières.

En mars 2018, ce sera au tour des Étilleux. Prochaine étape qui se déroulera entre 2018 et 2020 : le déploiement de la fibre à l'abonné à Nogent, Margon, Brunelles, Champrond-en-Perchet, St-Jean-Pierre-Fixte, Souancé-au-Perche et Trizay-Coutretôt-St-Serge.

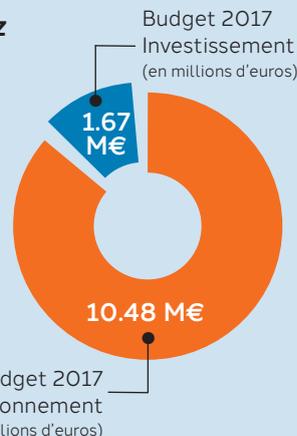
La différence entre ces deux dispositifs ? Le débit évidemment. « L'armoire de montée en débit permet aux abonnés, qui bénéficiaient jusqu'à lors d'un débit limité à hauteur de 1,2 mégas, de profiter d'un débit qui s'élève désormais à 8 ou 10 mégas », explique Guy Champion. « La fibre optique à l'abonné, elle, offre la possibilité aux personnes qui le souhaitent de bénéficier d'un débit minimum de 100 mégas ».

Du côté des habitants concernés, pas question de faire marche arrière : « Les retours sont très positifs ». D'ailleurs, les élus planchent déjà sur une nouvelle phase de projet qui est programmée pour 2023 : permettre à la population de l'ensemble du territoire couvert par le haut débit, de bénéficier de la fibre à l'abonné.

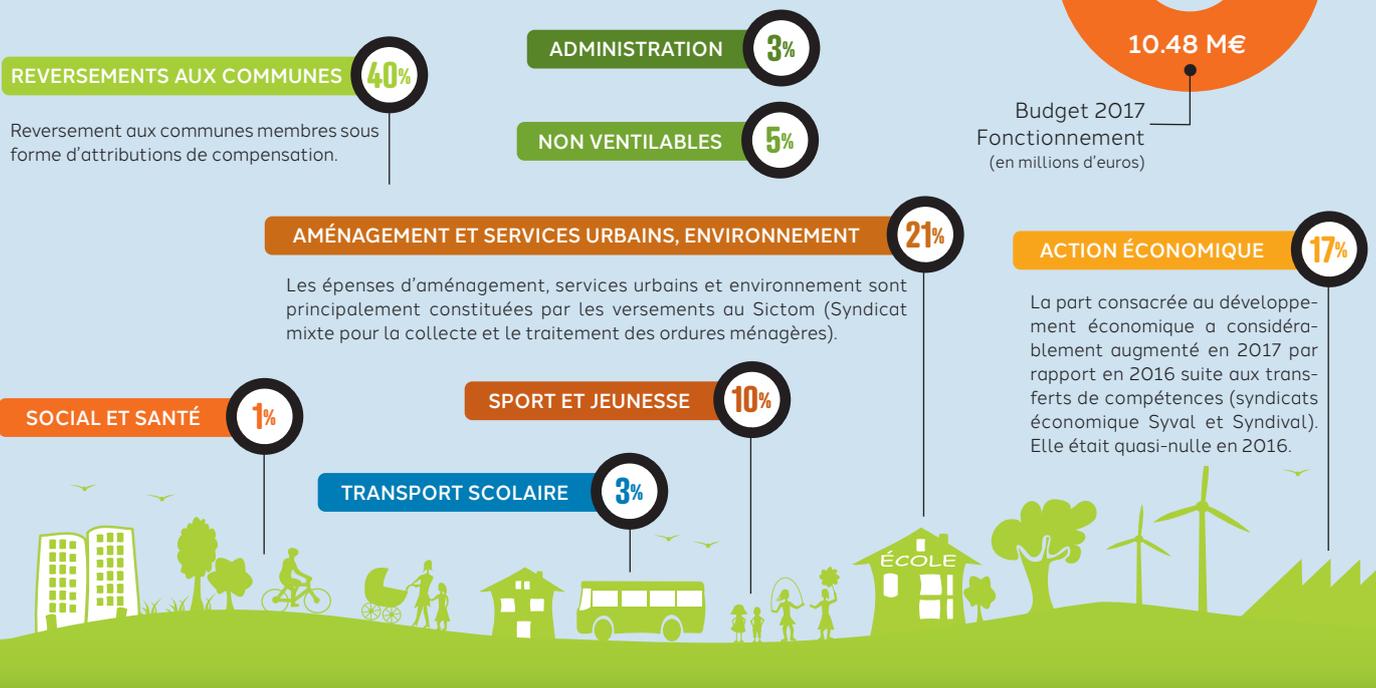


LE BUDGET DE L'INTERCOMMUNALITÉ 2017

Aménagement, Action économique, Jeunesse, Fonctionnement : découvrez en un coup d'œil les champs d'action de la Communauté de Communes, le budget 2017, un retour sur les investissements réalisés depuis 2009... et aussi un éclairage sur la fiscalité professionnelle unique.



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION - BUDGET PRIMITIF 2017



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES ENTRE 2009 ET 2016 (TTC)

DÉPENSES	TOTAL
ACHATS DE CARS	889.000€
INTERCONNEXION D'EAU POTABLE	4.000.000€
RÉHABILITATION DU GYMNASE D'AUTHON-DU-PERCHE	1.309.000€
TRÈS HAUT DÉBIT	234.000€
PÔLE ENFANCE-JEUNESSE	5.000.000€
MSP NOGENT-LE-ROTROU	1.910.000€
BOUCLES À VÉLO	198.000€

La CDC a réalisé 13.540.000 € d'investissements entre 2009 et 2016. Elle a obtenu 6.370.000 € de subventions pour ceux-ci et 2.130.000 € de FCTVA. L'autofinancement de la Communauté de Communes s'est élevé 5.040.000 € (soit 37% des projets).

UNE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Perche est passée en fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle prélève l'intégralité de la fiscalité des entreprises et en reverse une partie aux communes sous forme d'attributions de compensation. Ces attributions de compensation versées sont diminuées après chaque transfert de compétence (du montant de la compétence transférée).

La fiscalité professionnelle comprend différentes taxes dont les principales sont :

- CFE : Cotisation foncière des entreprises
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
- IFER : Imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux

À NOTER en plus de la fiscalité professionnelle, la CDC prélève une fiscalité additionnelle sur la fiscalité ménage.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Taxe d'habitation	2,51%	Foncier non bâti	2,75%
Foncier bâti	2,37%	Cotisation foncière des entreprises	23,98%



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DÈS



Enfance et jeunesse sont au centre des services rendus à la population. Accueils de loisirs, aide à l'orientation, transport... Plusieurs structures sont mises en place par l'intercommunalité.

Une structure dédiée à l'Enfance et la Jeunesse. De nombreux professionnels en rêvaient. Grâce au projet d'envergure menée par la Communauté de Communes du Perche, c'est désormais une réalité. « *C'est une belle réalisation* » souligne Marie-Anne Pichard, vice-présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse. Depuis octobre 2015, Thierry Bouthier, coordinateur Enfance-Jeunesse, et ses équipes ont intégré des locaux flambant-neuf, colorés et totalement adaptés aux différentes tranches d'âges qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Au total, 4,1 millions d'euros ont été investis sur le site situé au cœur du quartier des Gauchetières à Nogent-le-Rotrou. Et la capacité d'accueil est importante. « *Nous pouvons accueillir 250 enfants en tout* », souligne Thierry Bouthier. La fréquentation du lieu fluctue. Le mercredi, dès que la cloche de l'école retentit, les cars de la CDC récupèrent les écoliers inscrits à l'accueil de

loisirs. Après avoir déjeuné à la cantine de l'école Paul-Langevin, ils rejoignent le Pôle enfance pour participer à des activités. Durant les vacances scolaires, le lieu est ouvert de 7h15 à 18h30. Autour du projet pédagogique conçu par Harry Morice, directeur des élémentaires, et Catherine Haye, directrice des maternelles, se déclinent des activités variées. Respectant des valeurs importantes pour l'accueil de loisirs : socialisation de l'enfant, rythme de l'enfant. « *Nous insistons aussi beaucoup sur le fait que nous accueillons les enfants en situation de handicap* ». Aussi bien sur le site nogentais, qu'au sein des accueils de loisirs d'Authon-du-Perche et de Souancé-au-Perche. Pour rappel, l'accueil de Loisirs de Souancé a été réhabilité en 2011, celui d'Authon a bénéficié de travaux d'insonorisation en 2017.

À NOTER

La CDC, la CAF et la MSA financent les accueils de loisirs.

PRATIQUE

Pôle Enfance-Jeunesse
1 avenue Jean-Moulin - Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 92 12
alshnogent@cc-perche.fr
Accueil de loisirs d'Authon-du-Perche
Tél. 02 37 49 05 56
alshauthon@cc-perche.fr
Accueil de loisirs de Souancé-au-Perche
Tél. 02 37 37 64 92
alshsouance@cc-perche.fr

LE TRANSPORT SCOLAIRE, UN SERVICE INDISPENSABLE



« Nous gérons 23 circuits au total », résume Daniel Bossion, vice-président en charge du Transport scolaire. Depuis dix ans, la Communauté de Communes du Perche (CDC) œuvre pour permettre à chaque élève de rejoindre son établissement scolaire. « Nous nous occupons de l'ensemble des circuits, à l'exception des collèges et lycées de Nogent-le-Rotrou qui sont gérés par le Syndicat intercommunal des transports scolaires basé à Margon », complète François Reynier, responsable Bâtiment / Transport au sein de la CDC.

Chaque jour, 333 écoliers de primaire, 162 collégiens inscrits au collège d'Authon-du-Perche et 467 élèves dans les collèges et lycées nogentais prennent l'un des 9 bus mis à leur disposition. Et pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi, les cars conduits par 13 chauffeurs (dont 4 remplaçants) assurent aussi les trajets vers les accueils de loisirs « ainsi que des sorties ponctuelles ». A titre d'exemple, pour les trajets primaires, ce sont 88.000 km qui sont effectués chaque année. Autant dire que le transport scolaire impose une importante logistique. Et représente un investissement financier important. « Le coût réel est de 270.000 € par an ». Les tarifs appliqués, 25 € par enfant et par an pour le secondaire et 10 € par famille et par an en primaire, couvrent uniquement les frais administratifs. Et ils ont diminué : « le coût de revient est limité à 50 € par famille. Le transport scolaire est un véritable service rendu à la population ».

À NOTER la CDC gère la compétence Transport scolaire qui lui est déléguée par la Région Centre-Val de Loire depuis le 1^{er} septembre.

PRATIQUE

Renseignements et inscriptions :
02 37 52 18 82 / www.cc-perche.fr

LE PLUS JEUNE ÂGE

UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT

Informers les assistantes maternelles et les parents, tout en créant du lien entre les familles et les assistantes maternelles : c'est la mission du Relais assistantes maternelles (RAM). Basé dans les locaux du Pôle Enfance-Jeunesse, le service est itinérant. L'accueil se déroule au foyer socioculturel de Beaumontles-Autels le lundi matin, le mardi et jeudi matins au Pôle Enfance-Jeunesse, le vendredi matin à la salle René-Soler d'Authon-du-Perche. « Notre objectif est qu'il y ait une égalité du service rendu sur l'ensemble du territoire », explique Odile Villette, responsable de la structure.

Véritable lieu ressource, le RAM permet aux 98 assistantes maternelles du territoire qui l'utilisent de bénéficier d'informations et de pouvoir échanger sur leurs pratiques professionnelles. Les enfants, eux, sont une centaine à bénéficier des activités organisées. A l'occasion de temps forts comme les fêtes de fin d'année ou de goûters-spectacles, assistantes maternelles, parents et enfants se retrouvent pour échanger et nouer des liens.

PRATIQUE

Permanences d'accueil sans rendez-vous :
lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h
RAM Pôle Enfance-Jeunesse
1 avenue Jean-Moulin - Nogent-le-Rotrou
Vendredi de 13h30 à 15h45
Mairie d'Authon-du-Perche
Tél. 02 37 29 92 11.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

« Nous sommes là pour accueillir, informer et orienter les jeunes âgés de 11 à 30 ans ». Caroline Rhuin est informatrice jeunesse au sein du Point information jeunesse. Chaque jour, elle renseigne,

conseille les adolescents et jeunes adultes qui franchissent la porte du local situé à Nogent-le-Rotrou. A l'image des questions variées qui lui sont posées, elle propose tout un panel d'informations dans les domaines les plus variés. « Santé, loisirs, jobs d'été, BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation)... » : rien ne lui échappe. Pas même le service civique. Ce nouveau dispositif mis en place par l'État permet à des jeunes, diplômés ou non, de se forger une première expérience professionnelle au sein d'une structure.

Et parce que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, la CDC qui gère ce service a décidé d'accueillir Elsa Malherbe. Depuis la rentrée et jusqu'en juin prochain, la jeune titulaire d'un BTS en Développement et animation des territoires ruraux seconde Caroline Rhuin. « Elle apporte un regard nouveau et impulse une nouvelle dynamique ». Le service se délocalise régulièrement dans les établissements scolaires, via des permanences organisées notamment au collège d'Authon-du-Perche.

PRATIQUE

108 rue Saint-Hilaire 28400 Nogent-le-Rotrou
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h15
et le mercredi de 13h30 à 17h30.
Le matin sur rendez-vous au 02 37 52 91 08





L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT AU

Assainissement collectif et non collectif, eau potable, protection des milieux aquatiques ou encore prévention des inondations, l'intercommunalité est sur tous les fronts. Objectif : offrir un service de qualité à la population.



De l'eau potable qui s'écoule du robinet : un geste simple du quotidien qui cache un travail et des investissements financiers conséquents. Au sein de la Communauté de Communes du Perche, agents et élus sont mobilisés pour rendre un service public de qualité et de proximité aux habitants.

Si l'Eau potable n'est pas encore une compétence communautaire, cela ne le sera qu'à l'horizon 2020, l'interconnexion des réseaux d'eau potable est elle déjà gérée par l'intercommunalité. « L'interconnexion consiste à boucler les réseaux : s'il y a une panne à un endroit, il faut permettre d'alimenter le réseau par un autre endroit. Notre objectif étant de sécuriser en quantité et en qualité les communes qui pourraient se retrouver isolées », souligne Dominique Franchet, vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement.

C'est déjà le cas depuis 2012 entre Margon et Argenvilliers, et des travaux ont eu lieu également entre Brunelles et Nogent-le-Rotrou en 2013, et entre

Souancé-au-Perche et Argenvilliers en 2016. Le coût de ces investissements s'élève à environ 2.900.000 €, financés à hauteur de 1.400.000 € par la CDC. « En 2018, nous avons pour projet de sécuriser la liaison entre Soizé et St-Bomer ».

CONTRÔLER LES FOSSES SEPTIQUES

Depuis 2009, la CDC est en charge du SPANC (Service public d'assainissement non collectif). « C'était une compétence auparavant attribuée aux communes, mais celles-ci ont souhaité qu'elle devienne communautaire ». La CDC a pour mission de diagnostiquer les fosses septiques des particuliers qui sont soumises à un contrôle initial de bon fonctionnement. Étalés sur quatre ans, 2.200 diagnostics ont été réalisés. Première étape de ce vaste plan : vérifier la conformité de l'ensemble des installations du territoire. « Ce diagnostic a permis de montrer qu'elles étaient les installations de traitement polluantes : proximité avec les rivières, captage d'eau potable... ».

Pour les installations les plus nocives pour l'environnement, les propriétaires peuvent prétendre à des aides de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les réhabiliter. « La CDC a la charge d'aider les particuliers à monter ces dossiers qui doivent répondre à des critères exigeants ». Pour les personnes qui souhaitent tout simplement se mettre aux normes, même sans aides, l'intercommunalité est également à leurs côtés.

Chargée de s'assurer dans le temps de la qualité des installations, la CDC doit organiser une phase de contrôle de conformité tous les cinq à sept ans. Celle-ci va débuter en 2018. « Les 2.200 installations vont être diagnostiquées, ce sera l'occasion de remettre nos fichiers à jour : certains ont peut-être réalisé des travaux sans le signaler, d'autres ont peut-être perdu en qualité... »

À NOTER en matière d'assainissement comme en matière d'eau potable, c'est l'utilisateur qui finance le fonctionnement du service.

CŒUR DES ACTIONS

LA GESTION DES RIVIÈRES, ÇA COULE DE SOURCE !

Après l'eau potable et l'assainissement, l'intercommunalité ne pouvait pas passer à côté de la gestion des rivières. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Perche (CDC) a pris la compétence GEMAPI. La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devient une nouvelle priorité pour les élus. S'agissant des milieux aquatiques, le bon état des cours d'eau du bassin de l'Huisne et du Loir (et pour une petite part du bassin de la Braye) est au cœur des actions.

Comme l'explique Dominique Franchet : « Écoulement de l'eau, protection de la faune et de la flore, entretien de la source jusqu'à la rivière... nous nous appuyons sur une étude très précise réalisée par le Parc naturel régional du Perche car la loi nous

impose des améliorations ». La priorité de la CDC pour les mois à venir ? Déterminer les actions d'amélioration à mener sur le secteur et les possibilités de subventions à obtenir auprès de l'agence de l'Eau. Comme, par exemple, pour la mise en place d'abreuvoirs pour les vaches afin d'éviter qu'elles ne piétinent le lit des rivières.

S'agissant de la lutte contre les inondations, la CDC est principalement concernée par le bassin de rétention de la Vallée de l'Huisne à Margon. « C'est le Conseil dé-partemental qui avait la responsabilité du site auparavant. Nous en reprenons la gestion progressivement ».

À NOTER la CDC n'est pas compétente pour la gestion des vannages des particuliers.



L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif :

135 km de réseau

12 stations d'épuration

(4 par traitement de boues activées,
2 avec filtre roseaux
et 6 par lagunage naturel)

6.800 abonnés

L'assainissement est organisé
par 4 syndicats et 9 communes

Assainissement non collectif

2700 installations individuelles
(fosses septiques)

L'EAU

604 km de canalisations

15 captages et forages de
prélèvement d'eau

15 châteaux d'eau
et 11 réservoirs d'appoint.

1.109.000 m³ consommés
par 9.800 abonnés

La gestion de l'eau est actuellement
menée par 4 syndicats, 7 communes
et 2 délégations de service public.
Elle deviendra intercommunale à partir
de 2020.

UN SERVICE DE VIDANGE À COÛT RÉDUIT

Entretenir la fosse septique de son logement a un coût. Afin de le réduire, la Communauté de Communes du Perche (CDC) propose un service de vidange aux habitants. « Suite à un appel d'offres, nous passons un marché avec un vidangeur : cela permet d'obtenir des prix assez avantageux », explique Dominique Franchet, vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement. L'entretien des installations individuelles est vivement conseillé, tous les 3 ou 4 ans. Les périodes de vidange ont lieu en juin-juillet et octobre-novembre. Le coût de revient d'une vidange classique est estimé à 185 €. Le règlement se fait à la CDC à réception de la facture.

PRATIQUE renseignements au 02 37 52 18 82 ou sur www.cc-perche.fr



PRIORITÉ À L'ACCÈS AUX SOINS

La Santé est un sujet clé pour les élus de la Communauté de Communes du Perche. La Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) se remplit progressivement à Nogent-le-Rotrou, et un projet de Maison de Santé est en réflexion à Authon-du-Perche.



médecins généralistes, kinésithérapeute, orthophoniste etc. Ces professionnels sont regroupés sur 3 niveaux. Au rez-de-chaussé se trouvent les infirmières, qui ont été les premières à s'installer, et 2 cabinets dentaires sont prévus. Au 1^{er} étage, 2 cabinets de kinésithérapeute sont prêts, l'un accueille déjà un professionnel. Et sur les 4 bureaux mis à disposition pour les médecins généralistes et spécialistes, 3 sont occupés. Au 2^e étage, l'espace dédié à 7 para-médicaux est en partie utilisé.

À NOTER Le site est également doté d'un ascenseur, d'un studio tout équipé permettant l'accueil d'un étudiant, d'une salle de réunion et d'une salle de pause.

LES PRATICIENS DE LA MSP

Stéphane Rentien orthophoniste
Barbara Martinez psychologue clinicienne
Françoise Meunier psychiatre-psychothérapeute
Permanence du CICAT
Stefan Georgescu médecin généraliste
Willy Decraemere rhumatologue
Michel Girard médecin généraliste
Karine Vallée-Reynier kinésithérapeute
Bourget, Dareau, Granjouan, Mathevet et **Vallée** Cabinet d'infirmières
Thomas Guiocheau pédicure-podologue

À AUTHON-DU-PERCHE

Les élus de la Communauté de Communes travaillent actuellement à la transformation du cabinet médical actuel en Maison de Santé.

Basé en centre-ville, sa situation géographique est idéale : proximité avec les services et des places de stationnement.

Le lieu est actuellement occupé par 4 médecins généralistes qui, si le projet se concrétise, pourraient être rejoints par un cabinet d'infirmières, un pédicure-podologue et un autre praticien.

« Cette réalisation est déterminante pour notre territoire », souligne François Huwart, président de la Communauté de Communes du Perche (CdC). La Maison de Santé pluridisciplinaire a ouvert ses portes au mois de février sur le site de l'ancien Hôtel-Dieu à Nogent-le-Rotrou, et le bilan est déjà positif.

Une dizaine de professionnels de santé, médical et para-médical, ont déjà intégré la structure. Offrant un service de santé de proximité aux habitants du bassin de vie. « C'est notre objectif : apporter une réponse concrète à la problématique de désertification médicale qui touche de nombreux territoires ruraux ».

2 MILLIONS D'EUROS INVESTIS

Porté par la CdC, ce projet a nécessité un an de travaux et un investissement de deux millions d'euros. L'emprunt contracté pour financer ce chantier sera entièrement remboursé par le versement des loyers des praticiens.

Dans ce lieu unique sont réunis infirmières,

PRATIQUE

37 rue du Château - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 52 18 82 - Fax 02 37 53 90 69
contact@cc-perche.fr

Les coordonnées des professionnels sont en ligne sur www.cc-perche.fr. Chaque praticien gère son agenda de façon individuelle. Si vous êtes un professionnel de santé et que vous souhaitez intégrer les locaux, contactez directement la CdC.



DÉVELOPPER LE TOURISME en valorisant le territoire

Impulser une dynamique et favoriser le travail en réseau : c'est la double mission que s'est fixé l'Office de Tourisme du Perche. Basée à Nogent-le-Rotrou, la structure est devenue communautaire au 1^{er} janvier 2017.

« Nous souhaitons créer une vraie relation, une vraie dynamique sur le territoire », résumant d'une même voix Annie Sevin, présidente de l'Office de Tourisme du Perche, et Marie-Christine Souazé, directrice. Basée à Nogent-le-Rotrou, la structure est devenue communautaire au 1^{er} janvier 2017. Fini le périmètre cantonal, le service a désormais vocation à étendre ses missions à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Perche (CDC). Conseils et accompagnement sont au cœur des actions : « nous voulons être un lieu de référence ».

MULTIPLIER LES ACTIONS

Pour mener à bien ses objectifs, l'équipe travaille depuis plusieurs mois à un plan d'action. Et s'appuie pour cela sur des « référents tourisme » dans chaque commune de la CDC. « Ce sont des personnes qui souhaitent s'investir avec nous : historiens, élus locaux, greeters (résidents bénévoles qui aiment leur commune et souhaitent la faire découvrir lors de balades NDLR) ».

L'Office de Tourisme devenu percheron se délocalise désormais sur l'ensemble du secteur, à l'occasion d'évènements ciblés : 100 km du Perche, Thé vert, sorties randonnées à vélo... « Cela est

très intéressant et pertinent ». Dans les cartons également : la mise en ligne d'un nouveau site internet aux couleurs de l'intercommunalité. « Nous devons nous faire l'écho de ce qui se fait sur le territoire. Et donc être le mieux informés possible par les communes avec lesquelles nous devons travailler en réseau ».

Avoir une parfaite connaissance du terrain va permettre aux spécialistes du tourisme de construire des parcours riches de contenus pour les visiteurs. « Il faut permettre à la clientèle de s'occuper autour de différentes activités, pour qu'ils aient matière à s'attarder dans le Perche », conclut Annie Sevin.

PRATIQUE

Office de Tourisme du Perche
9 rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. 02 37 29 68 86

TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE

A partir du 1^{er} janvier 2018, toutes les personnes qui souhaitent dormir dans des hébergements touristiques devront s'acquitter d'une taxe de séjour intercommunale. Collectée par les hébergeurs, cette cotisation sera ensuite reversée à

l'Office de Tourisme intercommunal via le Trésor public. La taxe de séjour intercommunale a vocation à financer des aménagements en matière de développement et de promotion touristiques : signalétique, achat de vélo à assistance électrique, édition d'un guide etc.

PROFITER DES CHARMES DE LA RÉGION À VÉLO

Le tourisme vert est de rigueur dans le Perche. Quelle meilleure façon de découvrir la région que de la sillonner à vélo ? En plus des 8 vélos à assistance électrique et des sièges bébés en location à l'Office de Tourisme, un guide permet de découvrir le territoire à travers des boucles à vélo. « Ce document a été conçu par le PETR (Pole d'équilibre territorial et rural) », explique Marie-Christine Souazé, directrice de l'Office de Tourisme et chargée de l'aménagement touristique au sein du PETR. Églises remarquables, lavoirs de charme, jolis cours d'eau, faits historiques méconnus du grand public... tout cela a permis de constituer des parcours thématiques. « *Manoirs entre Berthe et Ronne* » au départ de Nogent-le-Rotrou, « *Au pays des fées et des ermites* » à Authon-du-Perche, « *Sous le regard de Cerise* » au départ de Luigny en sont des exemples.

MÉMENTO

Communauté de Communes du Perche

28 bis rue Doullay
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 52 18 82 - Fax 02 37 53 90 69
contact@cc-perche.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Service Enfance-Jeunesse et Accueil de loisirs de Nogent-le-Rotrou

Pôle Enfance-Jeunesse
1, avenue Jean Moulin
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 92 12
serviceenfance@cc-perche.fr
alshnogent@cc-perche.fr

Accueil de loisirs d'Authon-du-Perche

Avenue Saint-Exupéry
28330 Authon-du-Perche
Tél. 02 37 49 05 56
alshauhon@cc-perche.fr

Accueil de loisirs de Souancé-au-Perche

Rue du 19 mars
28400 Souancé-au-Perche
Tél. 02 37 37 64 92
alshsouance@cc-perche.fr

Relais assistantes maternelles

Pôle enfance-Jeunesse
1 avenue Jean-Moulin
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 92 11
ram@cc-perche.fr

Point information jeunesse

108 rue Saint-Hilaire
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 52 91 08
information.jeunesse@cc-perche.fr



Office de Tourisme du Perche

9 rue Villette-Gâté
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 68 86
otnogentlerotrou@gmail.com

Transport scolaire

Pour les écoles élémentaires de la CdC du Perche et le collège d'Authon-du-Perche

28 bis rue Doullay
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 52 18 82
servicetransports@cc-perche.fr

Pour les collèges et les lycées nogentais, contacter le Syndicat intercommunal pour le transport scolaire (SITS)

Mairie, 1 rue de la Cloche
28400 Margon
Tél. 02 37 52 02 70

Assainissement non collectif

28 bis rue Doullay
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 52 18 82
contact@cc-perche.fr

Collecte et traitement des ordures ménagères

Sictom 44 rue Villette-Gâté
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 68 56 – Fax 02 37 29 68 69

Maison de Santé pluridisciplinaire Nogent-le-Rotrou

37 rue du Château
28400 Nogent-le-Rotrou

Les coordonnées des professionnels sont en ligne sur www.cc-perche.fr. Si vous êtes un professionnel de santé et que vous souhaitez intégrer les locaux, contacter directement la CdC

Tél. 02 37 52 18 82
contact@cc-perche.fr

Développement économique

PETR, 1 bis rue Doullay
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 09 29
entreprendre@perche28.fr

Urbanisme

30 rue Doullay
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 68 93
urbanisme@cc-perche.fr